

Convention de partenariat

Entre,

Les Restaurants du cœur de Loire-Atlantique, association Loi 1901, ayant son siège 5 rue de la Garde, 44335 Nantes Cedex, représentés par sa Présidente, SYLVIE GIRARD, d'une part

et,

L'association Mille-feuilles et Petit Lu, représentée par sa présidente LEHEBEL Rachel, association loi 1901 ayant son siège à Hôtel de ville, 7 place du marché au bois, 44350 Guérande d'autre part

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objectifs de l'association Mille feuilles et petit lu

Depuis 1991, l'association Mille-feuilles et Petit Lu s'inscrit, en partenariat avec la Médiathèque Samuel Beckett de Guérande, dans une volonté d'élargir l'offre de lecture publique en direction de la petite enfance.

Concrètement il s'agit de partager du plaisir à lire des albums aux tout-petits en présence de leurs parents là où ils se trouvent.

Les bénévoles de l'association Mille-feuilles et petit lu s'adressent à tous les milieux, tous les publics. Elles contribuent à promouvoir l'idée que «les livres c'est bon pour les bébés».

Les lectrices vont déjà à la rencontre des parents sur le marché de Guérande, sur les pelouses de la coulée verte, au Relais assistantes maternelles et en salle d'attente de la PMI.

Elles souhaitent toucher de nouvelles familles et apporter les livres aux familles qui ne viennent pas encore vers les livres.

L'engagement des bénévoles s'articule autour de quelques idées fortes:

Le **plaisir partagé** étant l'objectif recherché: les lectures individuelles sont proposées en toute liberté et gratuité, dans le plus grand respect de l'enfant et de ses parents. Rien n'est imposé et personne n'est évaluée...

La **permanence du texte** : les lecteurs restent fidèles aux textes écrits ce qui permet à l'enfant d'entendre toujours la même histoire.

La **nécessité de choisir les livres** qui sont des œuvres à part entière, des créations d'auteurs et d'illustrateurs.

Le **travail en partenariat** avec la Médiathèque et les professionnels ou les bénévoles responsables des lieux qui accueillent les familles.

Le **lien avec les parents**: les lectures se font en associant les parents afin qu'ils puissent découvrir l'intérêt de leur enfant pour les livres, être eux-mêmes touchés par ces lectures et pouvoir bénéficier d'échanges valorisants.

La **formation et le soutien aux bénévoles** : les bénévoles de l'association échangent à propos de leur pratique et bénéficient de formations régulières.

C'est dans ce cadre que l'association, Mille feuilles et Petit Lu, se met à **disposition pour participer à l'accueil des familles en difficulté des Restos du cœur de Guérande**, en apportant de la convivialité à travers des lectures d'albums, à voix haute, aux jeunes enfants. Elle propose d'assurer deux permanences par mois pendant la saison d'hiver.

Deux à trois bénévoles volontaires assureraient ces permanences ensemble ou en alternance en fonction du nombre de familles intéressées par la proposition. L'idéal serait à terme de pouvoir intervenir en binôme avec des bénévoles du resto intéressés par ce sujet. Mille feuilles et Petit Lu apporterait ses livres et s'installerait dans l'espace défini mis à sa disposition.

Article 2 : Les bénévoles de l'association s'engagent à respecter la charte des bénévoles des Restos du cœur

- Respect et solidarité
- Bénévolat
- Engagement
- Convivialité, esprit d'équipe, rigueur dans l'action
- Indépendance complète à l'égard du politique et du religieux

Article 3 : Des bilans réguliers entre les partenaires :

Des temps d'échanges informels précéderont un bilan annuel qui permettra d'évaluer le bien fondé de la participation de l'association Mille feuilles et Petit Lu à l'accueil des familles. Ces échanges pourront permettre de faire évoluer la proposition initiale.

Article 4 : Sécurité et responsabilités :

Les bénévoles de l'association Mille feuilles et Petit Lu doivent veiller au respect des consignes de sécurité et s'engagent à respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.

L'association souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile pour l'animation proposée, dont une copie sera remise aux Restaurants du Cœur.

Pour ses bénévoles, l'association souscrit une assurance individuelle accident. En cas d'accident, ses bénévoles n'exerceront aucun recours contre les Restaurants du Cœur.

Article 5 : Durée

La présente convention est établie pour une durée d'un an reconductible tacitement. Toute modification à cette convention fera l'objet d'un avenant.

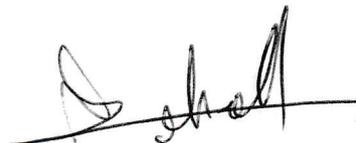
Fait à Nantes,

Le

30/01/2020



SYLVIE GIRARD
Présidente Départementale



Rachel LEHEBEL
Présidente

LES RESTAURANTS DU CŒUR
RELAIS DU CŒUR DE L.A.
5, rue de la Garde
BP 13528 - 44335 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 28 23 51 51 - Fax 02 28 23 52 02
Siret 379 074 396 000 27 - APE 8790 B